



# LYCÉE LOUIS ARMAND Nogent-sur-Marne

Lycée des métiers  
de l'électricité et de ses applications  
des télécommunications et des réseaux informatiques  
de la conception mécanique assistée par ordinateur

Photo

Àagrafer ou à coller

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2022/2023



173 boulevard de Strasbourg  
94130 – Nogent-sur-Marne



[www.larmand.fr](http://www.larmand.fr)



01.45.14.28.28



ce.0940118t@ac-creteil.fr

NOM : .....

PRÉNOM : .....

CLASSE 2022/2023 : .....

### RAPPEL DE LA SCOLARITÉ

**Rappel de la scolarité en 2021/2022 :**

Redoublement :  Oui  Non

Classe fréquentée : .....

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

**La remise d'un dossier d'inscription ne vaut pas inscription.**

**L'inscription devient définitive après décision du conseil de classe du 2<sup>ème</sup> semestre ou du 3<sup>ème</sup> trimestre et après remise d'un dossier d'inscription complet.**

**LE DOSSIER DOIT ÊTRE RENDU COMPLET LORS DE L'INSCRIPTION,  
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.**

## PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR TOUT NIVEAU

- Pour les élèves déjà scolarisés au lycée Louis Armand en 2021/2022 : la fiche de synthèse, **à lire et à rectifier si besoin en rouge**. Pour toute adresse modifiée, vous devez joindre un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, quittance de loyer ou téléphone fixe). L'établissement ne prendra en compte que les adresses dûment renseignées par vos soins. Il en est de votre responsabilité.
- Pour les nouveaux élèves : l'avis d'affectation dans l'établissement,
- Pour les nouveaux élèves : la fiche secrétariat, accompagnée d'un ou des justificatifs de domicile de moins de trois mois (facture EDF, quittance de loyer ou téléphone fixe),
- La fiche pédagogique du niveau concerné (les étudiants en BTS ainsi que les élèves de première et de terminale professionnelles ne sont pas concernés),
- La copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour...),
- La copie de la carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale,
- Deux photos d'identité, à coller ou à agraffer sur les documents du dossier d'inscription,
- La copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou du recensement pour les élèves de 16 ans et plus (*recensement obligatoire dès l'âge de 16 ans*), ou la copie de l'attestation de participation au Service National Universel (SNU),
- Un extrait du jugement en cas de situation familiale particulière, mentionnant la garde de l'enfant mineur et les noms des responsables légaux,
- La fiche d'urgence et la fiche de renseignements médicaux si nécessaire,
- La copie des trois bulletins de l'année scolaire 2021/2022, uniquement pour les nouveaux élèves,
- La fiche d'inscription à la demi-pension.

## PIÈCES FACULTATIVES POUR TOUT NIVEAU

- Bulletin d'adhésion facultative à la Maison des lycéens (MDL) : chèque de 10 € à l'ordre de la « MDL du lycée Louis Armand » à remettre à l'inscription,
- Don à l'Association sportive (AS) : chèque de 5 € à l'ordre de « l'Association sportive du lycée Louis Armand » à remettre à l'inscription. Attention le don ne vaut pas adhésion. L'adhésion se fait en septembre. Elle est d'un montant de 25 €.

## SITUATIONS PARTICULIÈRES

En plus des pièces mentionnées ci-dessus, un complément d'information est demandé pour les élèves suivants :

- Pour les **nouveaux inscrits** au lycée Louis Armand en classe de **terminale générale ou technologique** : joindre le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat session 2022,
- Pour les **élèves redoublants** de **terminale générale, technologique ou professionnelle** : joindre le relevé de notes du baccalauréat session 2022.
- Pour les nouveaux étudiants entrant en **BTS 1<sup>ère</sup> année** et ayant obtenu un **baccalauréat à l'étranger**, il convient de lancer une procédure ENIC-NARIC qui permet l'obtention d'une **attestation de comparabilité** des diplômes. Vous recevrez une attestation qui nous permettra d'apprécier le niveau de diplôme en France par rapport au diplôme obtenu à l'étranger. **L'attestation est obligatoire**
- Pour les étudiants entrant en **BTS 1<sup>ère</sup> année uniquement** : joindre le relevé de notes du baccalauréat ou la copie du diplôme.

# VIE SCOLAIRE

## 1- Sorties autorisées de l'établissement

Pour les élèves et étudiants mineurs et majeurs, le règlement intérieur de l'établissement prévoit un régime d'autodiscipline permettant aux élèves de sortir librement de l'établissement en dehors des heures de cours. Nous déclarons avoir pris connaissance des modalités de sortie de l'établissement.

Le responsable légal ou l'élève majeur :

Nom et prénom : .....

Le : .....

Signature :

Le responsable légal :

Nom et prénom : .....

Le : .....

Signature :

## 1- Signatures

La signature du dossier d'inscription dans l'établissement vaut approbation pleine et entière du règlement intérieur.

Le responsable légal préférentiel :

Nom et prénom : .....

Le : .....

Signature :

Le responsable légal :

Nom et prénom : .....

Le : .....

Signature :

L'élève ou l'étudiant :

Le : .....

Signature :



Nom : ..... Prénom : .....

Classe : ..... Date de naissance : .....

En respect du droit à l'image (article 9 du code civil) et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le chef d'établissement autorise les équipes pédagogiques et éducatives à :

- recueillir l'image des élèves afin d'illustrer leurs activités ;
- traiter les données personnelles sensibles concernant les élèves (justificatifs médicaux, régime alimentaire, etc.).

Toutefois, la captation et la publication de ces images ou l'utilisation de données sensibles sont soumises au consentement des élèves de plus de 15 ans ou des représentants légaux pour les élèves de moins de 15 ans.

Ce consentement libre et éclairé est demandé à chaque élève ou à son représentant légal pour une publication encadrée ou un traitement par les équipes éducatives et pédagogiques dans le strict respect de la loi.

Votre consentement doit être explicite et sans ambiguïté. A défaut, votre refus de consentement doit nous être signifié dans ce document. L'établissement veillera dans la mesure du possible à ce que les droits de l'élève soient respectés.

Toutefois, nous attirons votre attention sur un point important : le refus de consentement à propos d'une donnée de santé indispensable à une activité peut entraîner la non-participation de votre enfant à celle-ci. *Par exemple, un voyage scolaire nécessite la transmission du carnet de santé et la communication d'une prescription médicale pour les élèves avec des pathologies impliquant un traitement quotidien.*

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ) s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que les commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du RGPD, entré en application le 25 mai 2018, l'élève ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(nt) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a/ont le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci auprès du chef d'établissement (loi informatique et libertés du 6 janvier 1978).

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de l'élève, pour les activités scolaires internes à l'établissement, sauf si les images ou les enregistrements sonores ne permettent pas de l'identifier.

Je soussigné(e), .....

 Père       Mère       Autre (préciser) .....
 autorise       n'autorise pas

**le traitement de données sensibles et la prise, l'utilisation de photographies, vidéos et/ou d'enregistrements sonores concernant mon enfant.**

Fait à .....

Le ...../...../.....

*Signature de l'élève**Signature des responsables*